

## II

*(Communications)*COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET  
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

## COMMISSION EUROPÉENNE

## COMMUNICATION DE LA COMMISSION

**au sens de l'article 4 de la directive 2000/84/CE du Parlement européen et du Conseil concernant les  
dispositions relatives à l'heure d'été****Calendrier de la période de l'heure d'été**

(2021/C 149/01)

Pour les années 2022 à 2026 incluses, le début et la fin de la période de l'heure d'été sont fixés respectivement aux dates suivantes, à 1 heure du matin temps universel:

- en 2022: les dimanches 27 mars et 30 octobre;
  - en 2023: les dimanches 26 mars et 29 octobre;
  - en 2024: les dimanches 31 mars et 27 octobre;
  - en 2025: les dimanches 30 mars et 26 octobre;
  - en 2026: les dimanches 29 mars et 25 octobre.
-